

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SPANC DU 28 JUILLET 2015

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation des nouveaux tarifs du marché d'entretien (vidanges)
- Questions diverses

Relevé de conclusions :

Les tarifs actuels pour une vidange étaient fixés jusqu'alors sur la base des prix 2013 + TVA à 7% sur lequel un taux de 8% était appliqué.

Or, la TVA est passée à 10% au 1^{er} janvier 2014 et l'augmentation n'a pas été répercutée sur les tarifs.

Au 1^{er} juillet 2015 et depuis la création du service, en juin 2013, 257 vidanges ont été réalisées. 41 142 euros de prestations ont été facturés aux usagers du service. 40 130 euros ont été reversés à l'entreprise réalisant le service. La recette du SPANC est donc de 1 012 euros.

Le bilan conduit à réduire la part de financement consacrée aux frais administratifs, ce qui fait supporter une partie de ce coût à l'ensemble des usagers du SPANC, y compris à ceux qui n'utilisent pas le service.

Un nouveau marché a été passé et le montant des prestations a été modifié, en plus ou en moins. Une nouvelle tarification est proposée en incluant le nouveau taux de la TVA. La marge de 8% pour les frais administratifs liés au marché est conservée. Elle sera appliquée sur les prix HT appliqués par l'entreprise.

- Evolution des prix du prestataire :

Dans l'ensemble, les prix imposés par l'entreprise subissent une augmentation de 5 à 8% entre 2013 et 2015. Cette marge d'augmentation suit globalement l'évolution du coût de la vie.

Deux coûts ont fortement augmenté :

- Vidange d'un bac à graisse : + 30 % (28 euros HT en 2013, 40 euros HT en 2015)
- Curage d'un système de traitement : + 27% (22 euros HT en 2013, 30 euros HT en 2015)

Il s'agit d'opérations à réaliser dans un court délai (« opération en urgence »).

D'autres coûts ont fortement diminué :

- Déplacement sans intervention : - 34% (67 euros HT en 2013, 50 euros HT en 2015)
- Plus-value pour la vidange d'un puits perdu : -85 % (24 euros HT en 2013, 13 euros HT en 2015) que ce soit pour une intervention ordinaire ou une intervention en urgence.
- Entretien d'un poste de relevage individuel : -22% (144 euros HT en 2013, 118 euros HT en 2015).

N° de prix	PRESTATIONS	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Prix unitaire (€ HT)	Evolution des prix HT
			Marché 2013-2015	Marché 2015-2019	
1	Vidange fosse septique ou décanteur primaire de micro-station Volume inférieur à 1500 L	Forfait	112	118	5%
1.1	Vidange fosse septique ou décanteur primaire de micro-station Volume supérieur à 1500 L	0.5 m3	12	13	8%
2	Vidange fosse septique ou toutes eaux Volume inférieur ou égal à 3000 l	Forfait	124	130	5%
2.1	Vidange fosse septique ou toutes eaux Volume supérieur à 3000 l	m3	24	26	8%
3	Vidange bac à graisse Volume inférieur ou égal à 500 l	Forfait	28	30	7%
3.1	Vidange bac à graisse Volume supérieur à 500 l	0,5 m3	12	13	8%
4	Vidange puits perdu seul Volume inférieur ou égal à 1000 L	Forfait	124	125	1%
5	Vidange puits perdu couplé à fosse Volume supérieur à 1000 L	Forfait	64	70	9%
5.1	Plus-value Vidange puits perdu (seul ou couplé à fosse) Volume supérieur à 1000 L	0,5 m3	24	13	-85%
6	Entretien de poste de relevage individuel	Forfait	112	118	5%
7	Curage système de traitement	Forfait	22	25	12%
MAJORATIONS - PLUS-VALUES					
22	Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 mètres	10 ml	10	0	-
23	Déplacement sans intervention	Forfait	67	50	-34%
INTERVENTION D'URGENCE (sous 48 heures)					
31	Vidange fosse septique ou décanteur primaire de micro-station Volume inférieur à 1500 L	Forfait	144	136	-6%
31.1	Vidange fosse septique ou décanteur primaire de micro-station Volume supérieur à 1500 L	0.5 m3	12	13	8%
32	Vidange fosse septique ou toutes eaux Volume inférieur ou égal à 3000 l	Forfait	156	155	-1%
32.1	Vidange fosse septique ou toutes eaux Volume supérieur à 3000 l	m3	24	26	8%
33	Vidange bac à graisse Volume inférieur ou égal à 500 l	Forfait	28	40	30%
33.1	Vidange bac à graisse Volume supérieur à 500 l	0,5 m3	18	13	-38%
34	Vidange puits perdu seul Volume inférieur à 1000 L	Forfait	124	125	1%
35	Vidange puits perdu couplé à fosse Volume supérieur à 1000 L	Forfait	64	70	9%
35.1	Plus-value Vidange puits perdu (seul ou couplé à fosse) V> 1000 L	0,5 m3	24	13	-85%
36	Poste de relevage individuel	Forfait	144	118	-22%
37	Curage système de traitement	Forfait	22	30	27%
MAJORATIONS - PLUS-VALUES					
22	Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 mètres	10 ml	10	0	-
23	Déplacement sans intervention	Forfait	67	50	-34%

- Evolution des tarifs applicables aux usagers :

Les nouveaux tarifs incluent l'augmentation des prix du prestataire mais aussi l'augmentation du taux de la TVA. Ainsi, les nouveaux tarifs subissent une augmentation moyenne de 7 à 10%.

Deux coûts ont fortement augmenté :

- Vidange d'un bac à graisse : + 32 % (32 euros TTC en 2013, 47 euros HT en 2015)
- Curage d'un système de traitement : + 29% (25 euros HT en 2013, 35 euros HT en 2015)

Il s'agit d'opérations à réaliser dans un court délai (« opération en urgence »).

D'autres coûts ont fortement diminué :

- Déplacement sans intervention : - 27% (75 euros TTC en 2013, 59 euros TTC en 2015)
- Plus-value pour la vidange d'un puits perdu : -87 % (28 euros TTC en 2013, 15 euros TTC en 2015) que ce soit pour une intervention ordinaire ou une intervention en urgence.
- Entretien d'un poste de relevage individuel : -19% (166 euros TTC en 2013, 139 euros TTC en 2015).

Les nouveaux tarifs seront applicables dès le 1^{er} octobre 2015. Jusqu'à cette date, tout bon de commande reçu à la communauté de commune sera facturé aux anciens tarifs. L'entreprise prestataire est payée aux nouveaux prix depuis le 15 juillet 2015.

Sur la base de ces principes, le tarif de redevance « entretien » serait le suivant :

N° de prix	PRESTATIONS	DESCRIPTION	Unité	Tarif TTC ancien marché (2013-2015)* (TVA à 7%)	Tarif TTC nouveau marché (2015-2019) (TVA à 10%)	Evolution des tarifs TTC
1	Vidange fosse septique ou décanteur primaire de micro-station Volume inférieur à 1500 L	La redevance comprend la vidange d'une fosse septique ou d'un décanteur primaire de micro-station d'une capacité inférieure ou égale à 1500 Litres et du préfiltre intégré à la fosse, lorsqu'il existe, ainsi que le traitement des matières de vidange. L'ouvrage est situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur. La redevance comprend l'entretien des canalisations de transit situées en amont de la fosse septique / toutes eaux. La redevance comprend également les prises des rendez-vous, le déplacement jusqu'au site d'intervention, le transport jusqu'au site de traitement et / ou de stockage des matières de vidange.	Forfait	129	139 €	7%
1.1	Vidange fosse septique ou décanteur primaire de micro-station Volume supérieur à 1500 L	La redevance comprend la plus-value à appliquer sur le prix 1 pour la vidange et le traitement des matières de vidange, d'une fosse septique ou d'un décanteur primaire de micro-station d'une capacité supérieure à 1500	0,5 m3	14	15 €	7%
2	Vidange fosse septique ou toutes eaux Volume inférieur ou égal à 3000 l	La redevance comprend la vidange d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité inférieure ou égale à 3000 Litres et du préfiltre intégré à la fosse, lorsqu'il existe, ainsi que le traitement des matières de vidange. L'ouvrage est situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur. La redevance comprend l'entretien des canalisations de transit situées en amont de la fosse septique / toutes eaux. La redevance comprend les prises des rendez-vous, le déplacement jusqu'au site d'intervention, le transport jusqu'au site de traitement et / ou de stockage des matières de vidange.	Forfait	143	153 €	7%
2.1	Vidange fosse septique ou toutes eaux Volume supérieur à 3000 l	La redevance comprend la plus-value à appliquer sur le prix 2 pour la vidange et le traitement des matières de vidange d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité supérieure à 3000 litres.	m3	28	31 €	10%
3	Vidange bac à graisse Volume inférieur ou égal à 500 l	La redevance comprend la vidange et le traitement des matières de vidange d'un bac dégraisseur jusqu'à un volume d'ouvrage de 500 litres.	Forfait	32	35 €	9%
3.1	Vidange bac à graisse Volume supérieur à 500 l	La redevance comprend la plus-value à appliquer sur le prix 3 pour la vidange et le traitement des matières de vidange d'un bac dégraisseur d'une capacité supérieure à 500 litres.	0,5 m3	14	15 €	7%
4	Vidange puits perdu seul Volume inférieur ou égal à 1000 L	La redevance comprend la vidange et le curage d'un puits perdu seul de volume évacué inférieur ou égal à 1000 L, l'entretien des canalisations de transit situées en amont du puits perdu ainsi que le traitement des matières de vidange. L'ouvrage est situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.	Forfait	147	148 €	1%
5	Vidange puits perdu couplé à fosse Volume supérieur à 1000 L	La redevance comprend la vidange et le curage d'un puits perdu de volume évacué inférieur ou égal à 1000 L, l'entretien des canalisations de transit situées en amont du puits perdu ainsi que le traitement des matières de vidange, lorsque ces opérations ont lieu à l'occasion d'une autre intervention sur le même site. L'ouvrage est situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur	Forfait	76	83 €	8%
5.1	Plus-value Vidange puits perdu (seul ou couplé à fosse) Volume supérieur à 1000 L	Ce prix rémunère la plus-value à appliquer sur les prix 4 et 5 d'une vidange de puits perdu par demi m3 supplémentaire évacué.	0,5 m3	28	15 €	-87%
6	Entretien de poste de relevage individuel	La redevance comprend l'entretien d'un poste de relevage.	Forfait	129	139 €	7%
7	Curage système de traitement	La redevance comprend le curage des canalisations du système de traitement et, également, des canalisations situées en amont.	Forfait	25	30 €	17%
MAJORATIONS - PLUS-VALUES						
22	Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 mètres	La redevance comprend l'installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 mètres séparant l'ouvrage du lieu de stationnement de l'hydrocureur.	10 ml	12	0 €	
23	Déplacement sans intervention	Absence lors d'un rendez vous et / ou ouvrages inaccessibles.	Forfait	75	59 €	-27%

* Délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2013

N° de prix	PRESTATIONS	DESCRIPTION	Unité	Tarif TTC ancien marché (2013-2015)* (TVA à 7%)	Tarif TTC nouveau marché (2015-2019) (TVA à 10%)	Evolution des tarifs TTC
INTERVENTION D'URGENCE (sous 48 heures)						
31	Vidange fosse septique ou décanteur primaire de micro-station Volume inférieur à 1500 L	La redevance comprend la vidange d'une fosse septique ou d'un décanteur primaire de micro-station d'une capacité inférieure ou égale à 1500 Litres et du préfiltre intégré à la fosse, lorsqu'il existe, ainsi que le traitement des matières de vidange. L'ouvrage est situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur. La redevance comprend l'entretien des canalisations de transit situées en amont de la fosse septique / toutes eaux. La redevance comprend également les prises des rendez-vous, le déplacement jusqu'au site d'intervention, le transport jusqu'au site de traitement et / ou de stockage des matières de vidange.	Forfait	166	160 €	-4%
31.1	Vidange fosse septique ou décanteur primaire de micro-station Volume supérieur à 1500 L	La redevance comprend la plus-value à appliquer sur le prix 1 pour la vidange et le traitement des matières de vidange, d'une fosse septique ou d'un décanteur primaire de micro-station d'une capacité supérieure à 1500 litres.	0.5 m3	14	15 €	7%
32	Vidange fosse septique ou toutes eaux Volume inférieur ou égal à 3000 l	La redevance comprend la vidange d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité inférieure ou égale à 3000 Litres et du préfiltre intégré à la fosse, lorsqu'il existe, ainsi que le traitement des matières de vidange. L'ouvrage est situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur. La redevance comprend l'entretien des canalisations de transit situées en amont de la fosse septique / toutes eaux. La redevance comprend les prises des rendez-vous, le déplacement jusqu'au site d'intervention, le transport jusqu'au site de traitement et / ou de stockage des matières de vidange.	Forfait	180	183 €	2%
32.1	Vidange fosse septique ou toutes eaux Volume supérieur à 3000 l	La redevance comprend la plus-value à appliquer sur le prix 2 pour la vidange et le traitement des matières de vidange d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité supérieure à 3000 litres.	m3	28	31 €	10%
33	Vidange bac à graisse Volume inférieur ou égal à 500 l	La redevance comprend la vidange et le traitement des matières de vidange d'un bac dégraisseur jusqu'à un volume d'ouvrage de 500 litres.	Forfait	32	47 €	32%
33.1	Vidange bac à graisse Volume supérieur à 500 l	La redevance comprend la plus-value à appliquer sur le prix 3, pour la vidange et le traitement des matières de vidange d'un bac dégraisseur d'une capacité supérieure à 500 litres.	0,5 m3	14	15 €	7%
34	Vidange puits perdu seul Volume inférieur à 1000 L	La redevance comprend la vidange et le curage d'un puits perdu seul de volume évacué inférieur ou égal à 1000 L, l'entretien des canalisations de transit situées en amont du puits perdu ainsi que le traitement des matières de vidange. L'ouvrage est situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.	Forfait	147	148 €	1%
35	Vidange puits perdu couplé à fosse Volume supérieur à 1000 L	La redevance comprend la vidange et le curage d'un puits perdu de volume évacué inférieur ou égal à 1000 L, l'entretien des canalisations de transit situées en amont du puits perdu ainsi que le traitement des matières de vidange, lorsque ces opérations ont lieu à l'occasion d'une autre intervention sur le même site. L'ouvrage est situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.	Forfait	76	83 €	8%
35.1	Plus-value Vidange puits perdu (seul ou couplé à fosse) V > 1000 L	Ce prix rémunère la plus-value à appliquer sur les prix 4 et 5 d'une vidange de puits perdu par demi m3 supplémentaire évacué.	0,5 m3	28	15 €	-87%
36	Poste de relevage individuel	La redevance comprend l'entretien d'un poste de relevage.	Forfait	166	139 €	-19%
37	Curage système de traitement	La redevance comprend le curage des canalisations du système de traitement et, également, des canalisations situées en amont.	Forfait	25	35 €	29%
MAJORATIONS - PLUS-VALUES						
22	Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 mètres	La redevance comprend l'installation de tuyaux supplémentaire au-delà de 50 mètres séparant l'ouvrage du lieu de station de l'hydrocureur.	10 ml	12	0 €	
23	Déplacement sans intervention	Absence lors d'un rendez vous et / ou ouvrages inaccessibles.	Forfait	75	59 €	-27%

* Délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2013

Chaque prestation d'entretien peut être réalisée indépendamment. Il n'y a aucun seuil déclencheur.

Une vidange est préconisée, en moyenne, tous les 4 à 5 ans sur une fosse toutes eaux* et 5 à 6 ans sur une fosse septique**. La fréquence est à adapter en fonction du nombre de personnes vivant dans l'immeuble et de leur mode de vie.

L'objectif de la vidange de la fosse est d'éviter le départ des boues vers le traitement. Il faut la faire vidanger par un organisme agréé lorsque la hauteur de boue atteint 50% de la hauteur totale de la fosse. Il faut bien veiller à la remettre en eau après vidange.¹

¹ * Fosse toutes eaux = fosse recevant toutes les eaux usées domestiques (cuisine, salle de bain, WC)

** Fosse septique = fosse recevant uniquement les eaux vannes (WC)

